

portant validation du devis de la société Marais pour la création d'une cloison phonique pour un montant de 6 279.95 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Marais en date du 02/10/2024.

Considérant que la société Marais propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Marais pour la création d'une cloison phonique au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville pour un montant de 6 279.95 € HT.

Bernay, le 03/10/2024.

signé électroniquement le 10/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

